

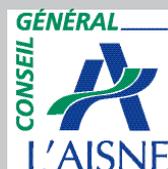
Département de l'Aisne

Valorisation du patrimoine naturel des Territoires de l'Aisne

Synthèse départementale
Bilan des espèces remarquables.



Juin 2005



Introduction

Le conseil Général de l'Aisne et le Conservatoire des sites naturels de Picardie ont décidé la réalisation d'un bilan du patrimoine naturel pour chacun des territoires de l'Aisne.

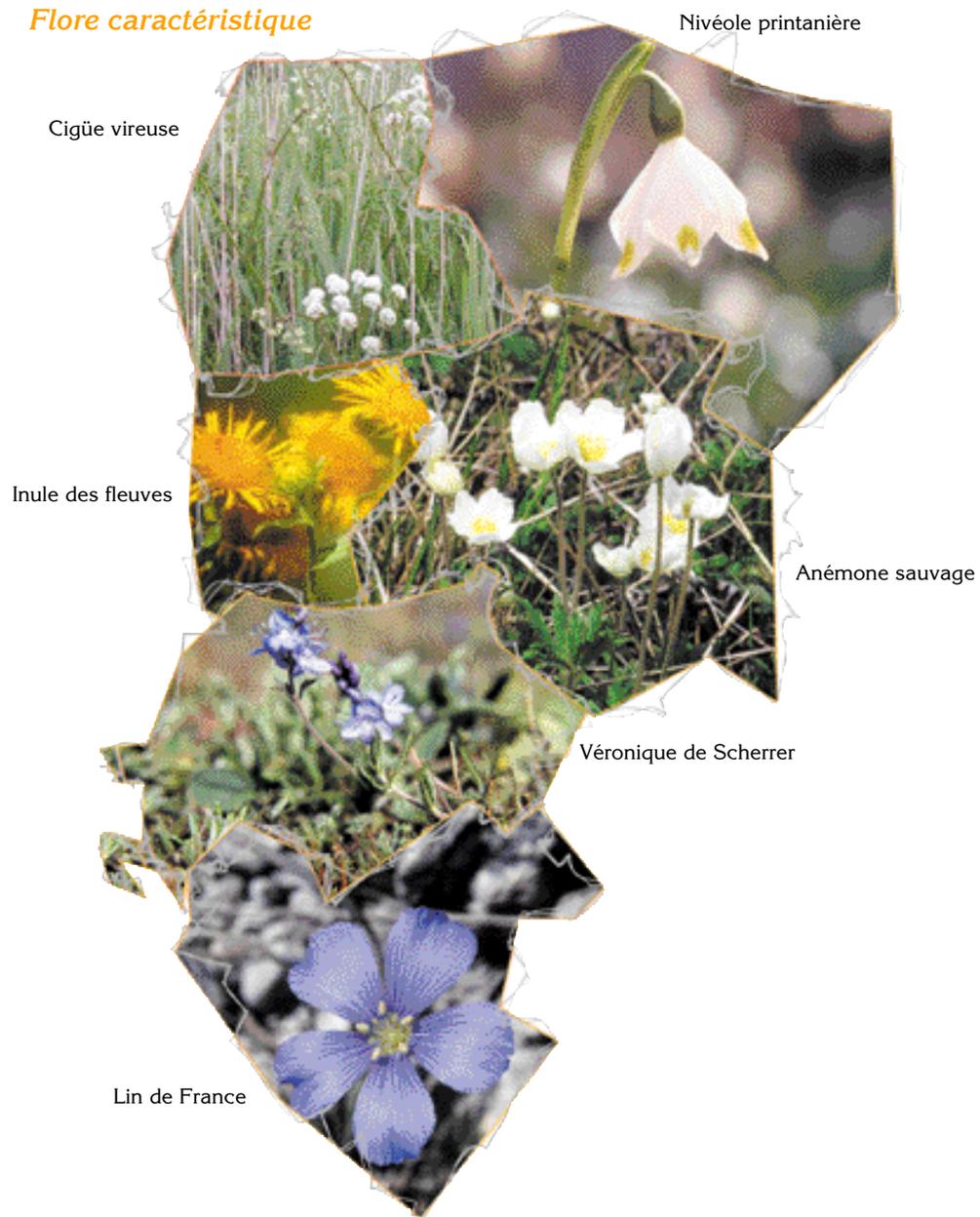
Achevés en 2004, ces travaux ont fait l'objet d'une synthèse départementale. La présente brochure reprend la comptabilité spécifique de la flore et de la faune remarquables du Département de l'Aisne et la compare aux éléments disponibles au niveau régional, voire aux niveaux national et européen.

Le contenu du document reste technique mais fournira sans nul doute quelques chiffres de référence aux acteurs désireux de valoriser le patrimoine naturel des territoires de l'Aisne.

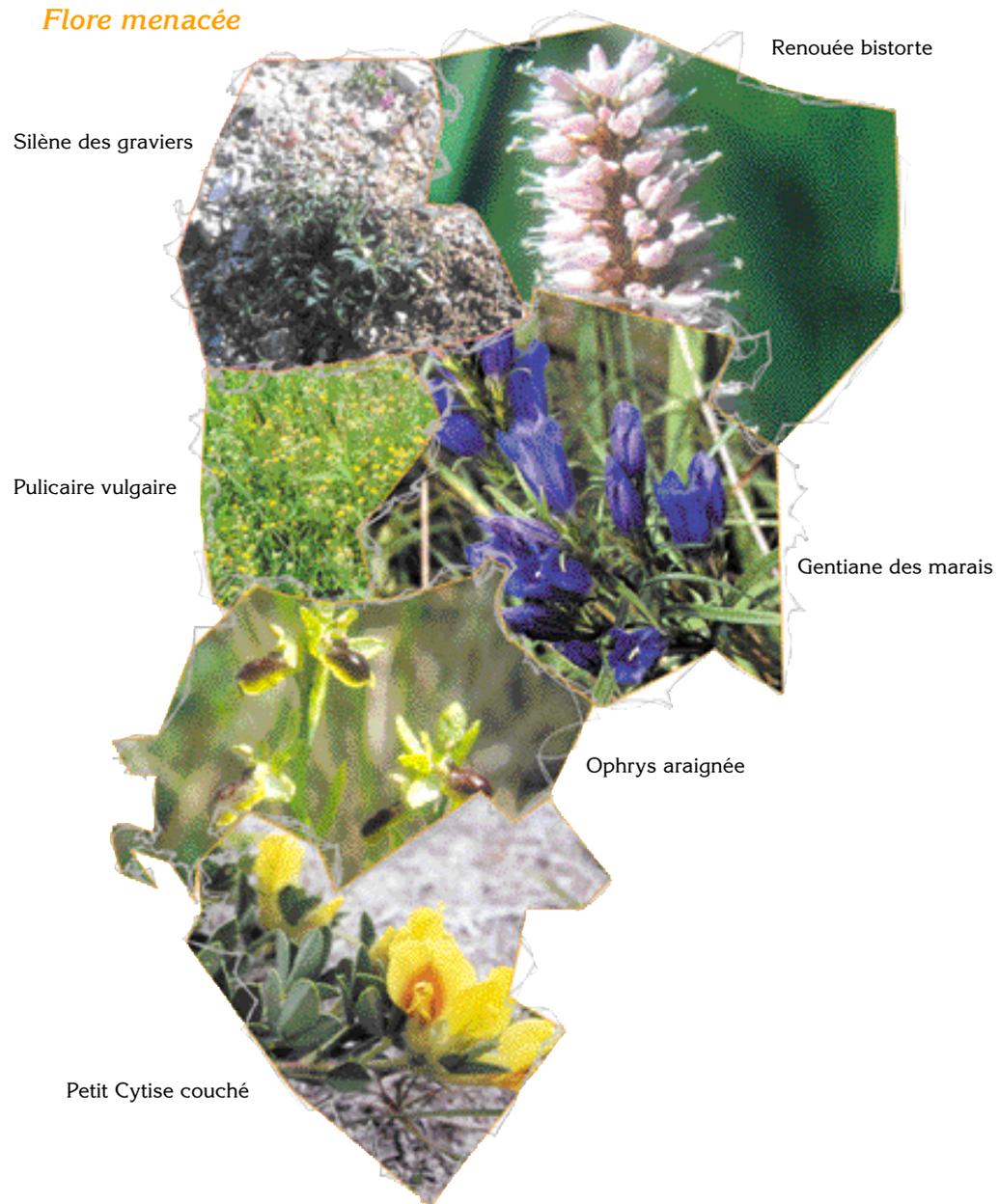
Ce bilan est accompagné d'une brochure présentant plus globalement les milieux naturels des six différents territoires de l'Aisne.

Flore

Flore caractéristique



Flore menacée



La Flore

501 taxons remarquables de la flore vasculaire, sur les 743 recensés en Picardie, ont été répertoriés récemment dans le département de l'Aisne. Cela représente un peu plus des 2/3 (67,4 %) des taxons remarquables de la flore picarde.

Sur ces 501 taxons :

-108 espèces sont protégées par la loi. 97 espèces parmi les 116 espèces inscrites à la liste régionale des espèces végétales protégées ont été observées dans l'Aisne (soit 83,6%). 15 espèces végétales sont protégées par la loi au niveau national. Le Sisymbre couché et l'Ache rampante sont inscrits à l'annexe II de la Directive européenne «Habitats, Faune, Flore».

-149 taxons sont considérés comme menacés de disparition dont 71 gravement menacés en Picardie. Certaines espèces menacées ne sont aujourd'hui connues en Picardie que d'une seule localité axonaise. C'est le cas par exemple de la Laïche de Davall, de la Lysimaque à fleurs en thyrses, de la Rossolis à feuilles intermédiaires ou du Rhynchospore blanc. Un grand nombre d'espèces gravement menacées de disparition comme le Souchet jaunâtre, le Petit Cytise couché, le Genêt d'Angleterre, le Genêt poilu, le Lin français, ou la Serratule des teinturiers, ne sont connues en Picardie que dans de très rares localités de l'Aisne.

Si l'on compare la flore actuelle du département à celle de la fin du XIX^{ème} ou de la première moitié du XX^{ème} siècle, on peut estimer qu'au moins 150 espèces végétales ont disparu de l'Aisne ces 130 dernières années.

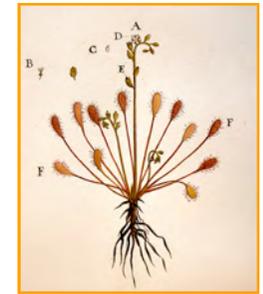
Quelques exemples d'espèces présumées disparues :



Gratiola
officinale



Petite amourette



Rossolis
à feuilles longues



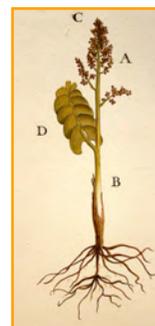
Sagine noueuse



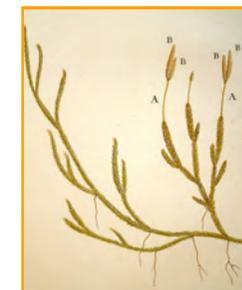
Spiranthe
d'automne



Adonis d'automne



Botriche
lunaire



Lycopode en massue



Nielle des blés

Espèces gravement menacées :



Pédiculaire des marais



Lazer à larges feuilles



Herminie
à un bulbe

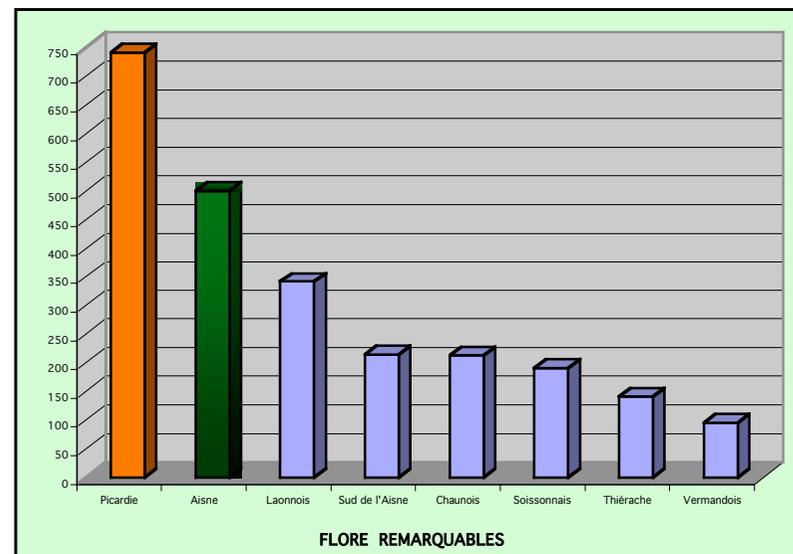
Références :

- La Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré I, MS 545, f.15.
 La Petite amourette (*Briza minor* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré I, MS 545, f.48.
 Le Lazer à larges feuilles (*Laserpitium latifolium* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré I, MS 545, f.170.
 La Rossolis à feuilles longues (*Drosera longifolia* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré I, MS 545, f.165.
 La Nielle des blés (*Agrostemma githago* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré II, MS 545, f.37.
 La Sagine noueuse (*Sagina nodosa* (L.) Fenzl.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré II, MS 545, f.42.
 L'Adonis d'automne (*Adonis annua* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré II, MS 545, f.103.
 La Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré II, MS 545, f.170.
 Le Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis* (L.) Chevall.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré III, MS 545, f.37.
 L'Herminie à un bulbe (*Herminium monorchis* (L.) Brown) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré III, MS 545, f.76.
 La Botriche lunaire (*Botrychium lunaria* (L.) Schwartz) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré III, MS 545, f.135.
 Le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum* L.) - Bibl. Mun. Laon - Flore de Prémontré III, MS 545, f.143.

Malgré cela, le département conserve encore une richesse floristique exceptionnelle à l'échelle des départements du nord de la France. Cela lui confère une responsabilité de conservation importante pour de

nombreuses espèces végétales. Ainsi, l'Aisne héberge parmi les plus importantes populations françaises de Fougères à crête et d'Anémone sauvage.

Répartition de la flore au sein des territoires :



Plus de 2/3 des espèces remarquables de l'Aisne sont présentes dans le Laonnois. Le territoire du Grand-Laonnois apparaît ainsi comme un foyer de biodiversité végétale. De nombreuses espèces trouvent leurs dernières populations picardes ou l'essentiel de celles-ci sur ce territoire. La diversité de la flore des collines du Laonnois n'a pas d'équivalent à l'échelle des plaines du nord-ouest de l'Europe.

En complément du Laonnois, la flore des autres territoires possède des éléments caractéristiques qui contribuent à la richesse globale du département.

Le Vermandois/Saint-Quentinois héberge l'essentiel des populations de Fougère à crête de l'Aisne et les dernières populations picardes de Ciguë vireuse.

La Thiérache est le refuge des seules populations picardes connues de

Sceau de Salomon verticillé et de Gagée jaune. Ce territoire abrite également les plus belles populations picardes de plusieurs plantes dont la Nivéole printanière, la Renouée bistorte et la Raiponce noire.

La flore du Chaunois se caractérise par la présence d'un grand nombre d'espèces remarquables liées au système alluvial de la vallée de l'Oise. Ainsi, la Pulicaire vulgaire et l'Inule des fleuves, ne semblent actuellement présentes en Picardie que dans la moyenne vallée de l'Oise.

Un grand nombre d'espèces remarquables du Soissonnais sont liées aux pelouses calcicoles et aux marais alcalins. On retrouve ainsi sur les pelouses l'essentiel des populations du département de Fumana couché, de Bugrane naine et de Véronique de Scherrer. Les marais de la vallée de la Muze hébergent la seule station picarde de Laîche de Davall et l'une des dernières de Grassette commune et de Linaigrette à feuilles larges.

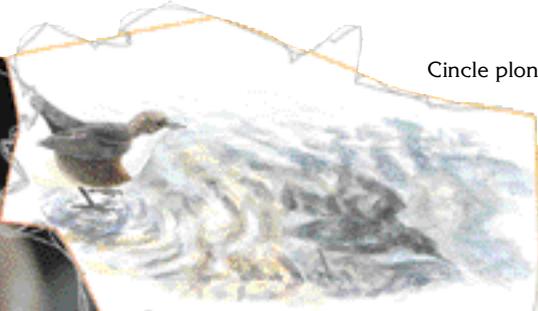
Les pelouses calcicoles du territoire du sud de l'Aisne abritent les seules stations picardes de Lin français et de Petit Cytise couché. Les dernières stations d'Elatine à six étamines et d'Eléocharide ovoïde sont signalées sur les vases exondées des étangs de la Brie.

Faune

Vertigo moulinsiana



Cincle plongeur



Râle des Genêts



Leucorrhine à gros thorax



Petit Rhinolophe



Petite Violette



La Faune

Les mammifères

Au moins 17 espèces de mammifères, dont 11 espèces de chauves-souris, sur les 58 espèces remarquables de Picardie ont été récemment observées dans le département de l'Aisne.

Le Chat forestier et la Martre sont deux espèces qui fréquentent les grands massifs forestiers du département. Ils sont considérés comme rares en Picardie.

Le Cerf élaphe, localement abondant, la Musaraigne aquatique, le Muscardin et le Mulot à gorge jaune sont considérés comme assez rares en Picardie.

Parmi les 11 espèces de chauves-souris remarquables dont la présence a été récemment confirmée dans l'Aisne,

Une espèce est considérée comme très rare :

- le Grand Rhinolophe.

9 espèces sont considérées comme rares :

- le Vespertilion de Bechstein ;
- le Vespertilion à oreilles échancrées ;
- le Vespertilion de Natterer ;
- le Grand murin ;
- la Noctule de Leisler ;
- la Pipistrelle de Nathusius ;
- l'Oreillard septentrional ;
- l'Oreillard méridional ;
- le Petit Rhinolophe.

5 espèces sont inscrites en annexe II et IV de la directive européenne "Habitats, Faune, Flore" :

- le Petit Rhinolophe ;
- le Grand Rhinolophe ;
- le Vespertilion à oreilles échancrées ;
- le Vespertilion de Bechstein ;
- le Grand Murin.

les autres espèces figurent en annexe IV.

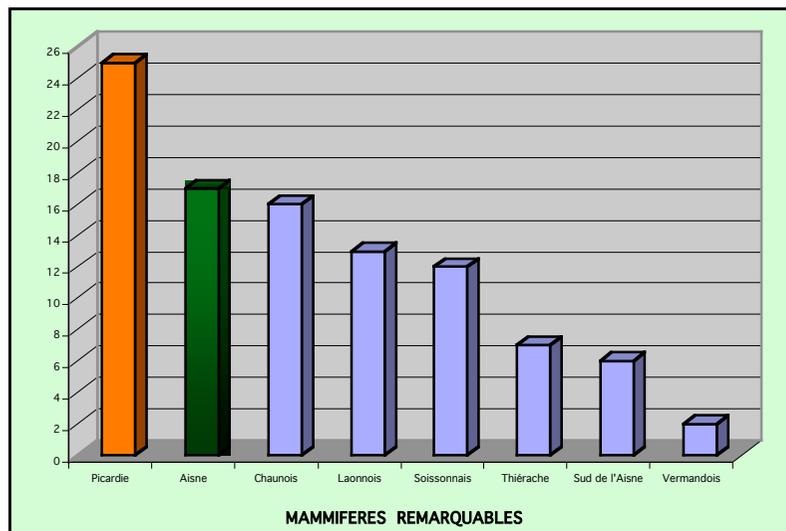
Au niveau mondial, les populations de Petit Rhinolophe, de Vespertilion de Bechstein et de Vespertilion à oreilles échancrées sont jugées vulnérables. Les populations de Grand Murin et de Noctule de Leisler sont jugées quasi-menacées.



Vespertilion à oreilles échancrées

Photo : F. Schwaab

Répartition au sein des territoires



L'essentiel des populations de Cerf élaphe est présent dans les massifs de Retz et de Saint-Gobain en connexion avec les populations des grands massifs de l'Oise.

La Musaraigne aquatique fréquente les abords des cours d'eau et des marais de bonne qualité. Elle est notamment signalée dans les marais de la Somme et du Massif de Saint-Gobain. De répartition imparfaitement connue, il est probable qu'elle soit présente dans d'autres secteurs dont la Thiérache.

Le Muscardin fréquente les milieux arbustifs intra-forestiers ou péri-forestiers ouverts situés en lisière des milieux forestiers. Encore mal connu, il semble relativement bien présent dans la moitié sud du département. Cité également en Thiérache, la dégradation du bocage

pourrait être néfaste à cette espèce sensible à la bonne connexion écologique de ses habitats. Les populations de Muscardin sont jugées quasi-menacées au niveau mondial.

Le Mulot à gorge jaune est une espèce liée aux grands massifs forestiers. Il est notamment signalé dans les forêts de Thiérache et du massif de Saint-Gobain.

Avec une forte densité de cavités et des habitats de chasses relativement préservés, l'Aisne médiane est vraisemblablement, avec le Noyonnais, le secteur de plus fort intérêt pour les chauves-souris en Picardie. La partie occidentale du territoire du Soissonnais, le massif de Saint-Gobain et les collines du Laonnois constituent ainsi avec le Noyonnais un noyau d'importance majeur en Europe pour la préservation des populations de Petit Rhinolophe, avec de l'ordre d'un millier d'individus recensés en hiver.

Les oiseaux

Sur les 86 espèces déterminantes considérées comme nicheuses régulières ou occasionnelles en Picardie, 73 ont déjà été rencontrées sur les territoires de l'Aisne.

Parmi ces 73 espèces :

En Picardie :

- 21 sont considérées exceptionnelles ;
- 15 très rares ;
- 13 rares.

En France :

- Une espèce, le Canard pilet, est considérée comme très rare ;
- 7 espèces sont considérées rares ;
- 21 espèces assez rares.

En terme de menaces,

En Picardie :

- 14 espèces sont considérées en danger ;
- 13 sont vulnérables ;
- 10 à surveiller.

En France :

- 4 espèces sont considérées ou présumées en danger (Blongios nain, Bécassine des marais, Râle d'eau, Marouette ponctuée) ;
- 6 sont jugées vulnérables, dont le Grand Butor.

En Europe :

- 16 espèces sont considérées ou présumées vulnérables et 13 en déclin.

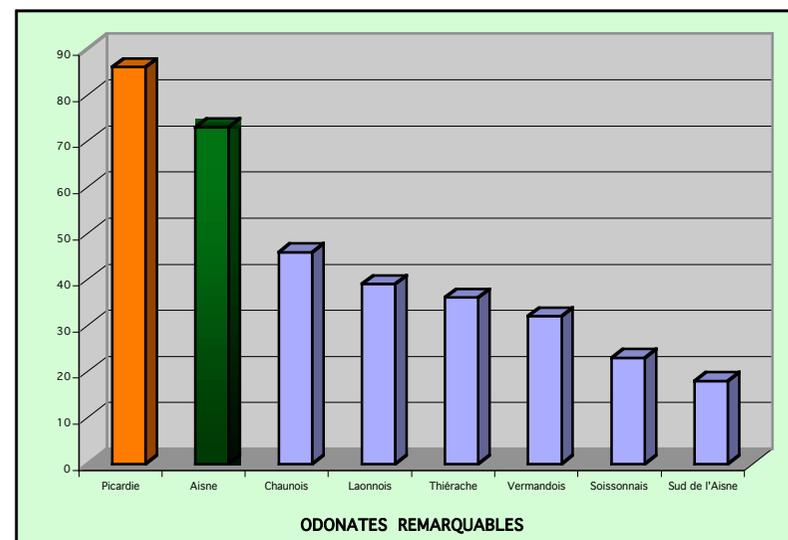
Une espèce, le Râle des Genêts, est inscrite à la liste rouge mondiale des espèces menacée.



Râle des genêts
Photo : © Ph. Sabine

Il convient de signaler qu'un nombre important de ces espèces sont en déclin et ne sont nicheuses qu'avec de très faibles effectifs quand elle n'ont pas disparu du département. La dégradation des zones humides, la forte régression des surfaces de prairies de fauche sont en particulier à l'origine du déclin de certaines espèces. Ainsi, aucun cas de nidification de la Rousserolle turdoïde, espèce liée aux roselières inondées, ne semble avoir été constaté récemment dans l'Aisne et plus généralement en Picardie. Le Courlis cendré, autrefois présent notamment dans les prairies des marais de la Souche ne niche plus aujourd'hui en Picardie qu'en vallée de l'Oise.

Répartition au sein des territoires



Certains territoires de l'Aisne conservent un rôle essentiel pour la nidification de certaines espèces. Les prairies de fauche de la vallée de l'Oise sont ainsi le seul refuge en Picardie pour le Courlis cendré et le Râle des Genêts. La préservation de ces milieux est donc d'intérêt international.

Le bocage de Thiérache héberge l'essentiel des populations régionales de Pie-grièche grise, et des populations départementales de Chouette chevêche et de Huppe fasciée. Les abords des ruisseaux torrentueux de Thiérache hébergent également la seule population picarde de Cincle plongeur alors que la Gélinothe des bois n'est signalée dans la région que dans les seules forêts froides de ce territoire.

Dans le Vermandois, la Rousserolle turdoïde et le Grand Butor étaient signalés nicheurs des phragmitaies inondées des étangs de Vermands et des marais de Saint-Simon. Il ne semble pas que cela soit encore le cas. Cependant d'autres espèces remarquables trouvent encore refuge dans

ces secteurs qui accueillent un grand nombre d'espèces hivernantes ou migratrices.

Dans le Laonnois, les marais de la Souche accueillent encore de nombreuses Fauvettes paludicoles et plusieurs couples de Blongios nains. Cependant, les possibilités de nidification du Grand Butor sur le site deviennent très limitées à l'image de la situation régionale. Les vastes savarts du Camp de Sissonne constituent un site essentiel pour la nidification d'un certain nombre d'espèces dont la majorité des populations picardes d'Alouette lulu et les seuls couples nicheurs connus en Picardie de Pipit rousseline. L'Oedicnème criard et la Pie-grièche grise y présentent également des effectifs importants. Le plan d'eau de l'Ailette est plus particulièrement remarquable pour l'accueil de nombreux oiseaux d'eau migrateurs et hivernants. Ces oiseaux fréquentent également les gravières des vallées de l'Oise et de l'Aisne.

Les grands massifs forestiers, Saint-Gobain, Retz, Saint-Michel et les forêts de la Brie permettent la présence de l'essentiel des couples d'Autour des palombes de la région. Le Pic mar et le Grimpereau des bois y sont régulièrement observés. Enfin, le secteur de la vallée de la Marne est particulièrement favorable au Torcol fourmilier, espèce proche de sa limite d'aire septentrionale.

Les reptiles

Les 9 espèces de reptiles indigènes, dont les 5 espèces déterminantes de Picardie, sont recensées sur le département de l'Aisne.

Parmi ces 5 espèces remarquables :

une est considérée comme très rare en Picardie :

- le Lézard vert

les 4 autres espèces sont considérées comme rares :

- le Lézard des souches ;
- le Lézard des murailles ;
- la Vipère péliade ;
- la Coronelle lisse.

A l'exception du Lézard des souches qui est menacé en France, les populations de ces reptiles sont à surveiller au niveau national.



Coronelle lisse
Photo : CSNP

Répartition au sein des territoires

Les espèces exclusivement liées à des ambiances chaudes et sèches

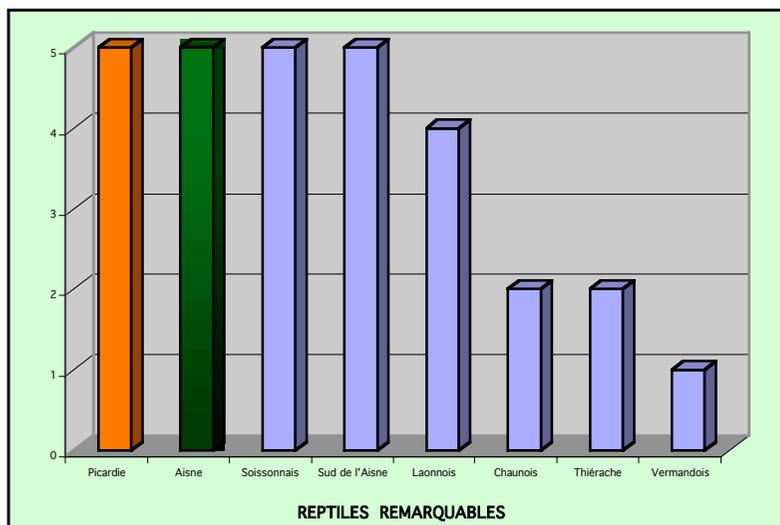
	Sud Aisne	Laon.	Sois.	Thiér.	Verm.	Chaun.
Lézard des souches	X	X	X		X	X
Lézard des murailles	X		X			
Lézard vert	X	X	X			
Coronelle lisse	X	X	X	X		
Vipère péliade	X	X	X	X		X

comme le Lézard des murailles et le Lézard vert sont essentiellement présentes dans la moitié sud du Département.

Le Soissonnais, héberge avec le sud de l'Oise la majorité des populations picardes de Lézard vert. Le Laonnois et le Soissonnais sont les secteurs de plus fortes densités de populations picardes pour le Lézard des souches. Les plus fortes densités de population de Coronelle lisse semblent être présentes sur le territoire du Sud de l'Aisne.

Enfin, les prairies tourbeuses du Laonnois et celles humides des plateaux de la Brie abritent l'essentiel des effectifs de Vipère péliade.

La préservation de corniches ensoleillées, des landes, prairies humides et pelouses calcicoles sont nécessaires pour le maintien de ces populations de reptiles.



Les amphibiens

Les neuf espèces d'amphibiens considérées comme remarquables en Picardie sont présentes dans l'Aisne.

Sur ces 9 espèces remarquables :

3 sont considérées comme très rares en Picardie :

- le Crapaud calamite ;
- le Pélodyte ponctué ;
- le Sonneur à ventre jaune.

2 sont considérées comme rares :

- le Triton crêté ;
- la Rainette verte.

3 sont considérées comme assez rares :

- la Grenouille agile ;
- l'Alyte accoucheur ;
- le Triton ponctué.

une espèce est considérée comme peu commune en Picardie :

- le Triton alpestre.

Cinq espèces présentent des populations vulnérables au niveau national :

- le Triton alpestre ;
- le Triton crêté ;
- la Rainette verte ;
- le Pélodyte ponctué ;
- le Sonneur à ventre jaune.

Le Triton crêté figure à la liste rouge des espèces menacées dans le monde et à l'annexe II de la directive «Habitats, Faune, Flore».

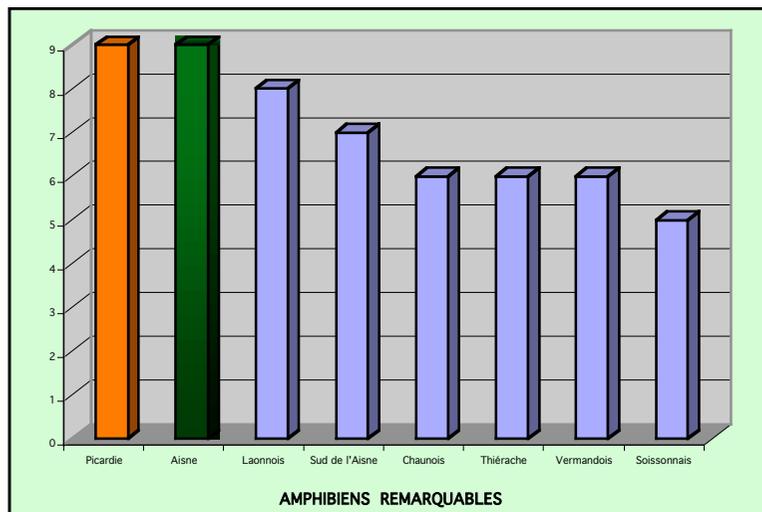


Rainette verte
Photo : CSNP



Sonneur à ventre jaune
Photo : CSNP

Répartition au sein des territoires :



	Sud Aisne	Laon.	Sois.	Thiér.	Verm.	Chaun.
Triton alpestre	X	X	X	X	X	X
Triton crêté	X	X		X		X
Triton ponctué	X	X	X	X	X	X
Alyte accoucheur	X	X	X	X	X	
Sonneur à ventre jaune	X					
Pélodytes ponctué		X		X		X
Crapaud calamite		X			X	
Rainette verte	X	X	X	X	X	X
Grenouille agile	X	X	X		X	X
TOTAL	7	8	5	6	6	6

Les Forêts humides de la Brie se caractérisent par la présence de fortes densités d'amphibiens dont les seules populations picardes de Sonneur

à ventre jaune. Le Laonnois et la Moyenne vallée de l'Oise semblent, avec les marais arrière littoraux, héberger les plus fortes populations picardes de Rainette verte. Le Triton crêté est signalé dans les mares des plateaux de la Brie, les marges de la moyenne vallée de l'Oise, les mares de Thiérache, les marais de la Souche et de la Forêt de Samoussy. Très rare en Picardie, le Pélodyte ponctué est cité dans la moyenne vallée de l'Oise et dans le camp militaire de Sissonne.

Les poissons

Dans le cadre de la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF, 12 espèces d'intérêt patrimonial, sur les 18 potentiellement présentes en Picardie, ont été recensées sur le département de l'Aisne.

Parmi ces 12 espèces :

5 ont des populations jugées vulnérables en France :

- le Brochet ;
- la Bouvière ;
- la Loche de rivière ;
- l'Anguille ;
- la Lote de rivière.

6 font l'objet d'une protection réglementaire :

- la Bouvière ;
- la Lamproie de Planer ;
- le Brochet ;
- la Truite de rivière ;
- la Vandoise ;
- la Loche de rivière.

5 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive «Habitats, Faune, Flore» :

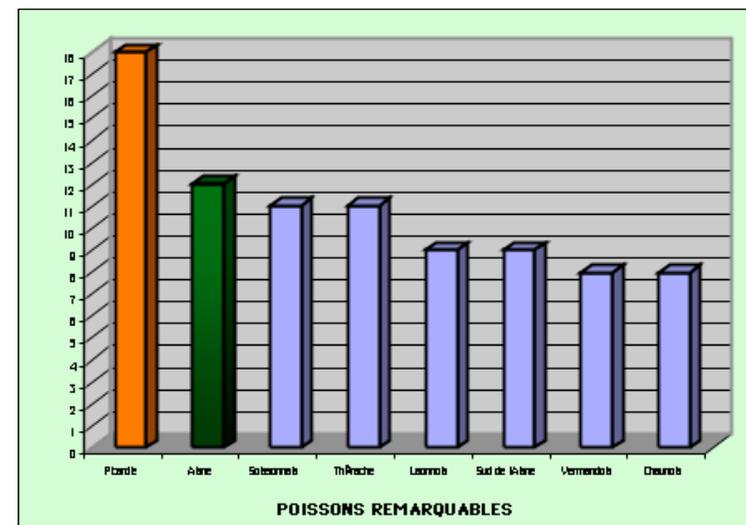
- la Bouvière ;
- la Lamproie de Planer ;
- le Chabot ;
- la Loche d'étang ;
- la Loche de rivière.

2 espèces sont inscrites sur la liste rouge mondiale des espèces menacées :

- la Lamproie de Planer ;
- la Loche d'étang.

Répartition au sein des territoires

	Sud Aisne	Laon.	Sois.	Thiér.	Verm.	Chaun.
Bouvière	X	X	X	X		
Loche de rivière		X	X	X	X	X
Anguille	X	X	X	X	X	X
Lote de rivière	X	X	X	X	X	X
Truite de rivière	X	X	X	X	X	X
Vandoise		X	X	X	X	X
Chabot	X	X	X	X	X	X
Barbeau fluviatile	X	X	X	X		
Lamproie de Planer	X		X	X		X
Vairon	X		X	X		
Loche d'étang					X	
Brochet	X	X	X	X	X	X
TOTAL	9	9	11	11	8	8



Au sein du département, les territoires de Thiérache et du Soissonnais-Vallée de l'Aisne présentent une richesse piscicole marquée, avec sur chacun d'eux 11 espèces d'intérêt patrimonial. La Thiérache se caractérise par une forte densité de petits cours d'eau de 1er catégorie sans équivalent ailleurs en Picardie. La richesse piscicole du Soissonnais est notamment liée à la diversité des espèces de poissons de la rivière Aisne, en particulier dans le secteur amont de Celles sur Aisne où la rivière n'a pas été canalisée. Certains affluents de l'Aisne, telle la Crise, aux eaux de bonne qualité, contribuent également à la présence d'espèces de poissons remarquables.

Il est important de signaler le rôle essentiel des prairies inondables, mares prairiales et bras-morts de la moyenne vallée de l'Oise et du réseau de frayères de la Marne pour la reproduction de populations naturelles du Brochet, populations qui sont aujourd'hui considérées comme vulnérables en France.

Les odonates

27 des 30 espèces d'odonates remarquables de Picardie ont été citées des territoires de l'Aisne.

Parmi ces 28 espèces :

11 sont considérées comme exceptionnelles en Picardie :

- le Leste dryade ;
- le Leste verdoyant ;
- l'Anax napolitain ;
- l'Agrion nain ;
- le Gomphe vulgaire ;
- le Gomphe à pinces ;
- la Cordulie à deux tâches ;
- la Cordulie à corps fin ;
- la Cordulie métallique ;
- la Leucorrhine à large queue ;
- la Leucorrhine à gros thorax ;
- l'Orthétrum bleuissant ;
- le Sympétrum de Fonscolombe.



Aeschne affine
Photo : CSNP

7 sont considérées comme très rares :

- le Leste fiancé ;
- le Leste brun ;
- l'Aeschne affine ;
- l'Aeschne isocèle ;
- la Cordulie à tâches jaunes ;
- l'Orthétrum brun ;
- le Sympétrum noir.



Leucorrhine à gros thorax
Photo : CSNP

3 sont considérées comme rares :

- l'Agrion mignon ;
- l'Agrion délicat ;

- le Cordulégastre annelé.

En terme de menaces, sont dénombrées :

21 espèces proposées à la liste rouge régionale ;

2 espèces figurant à la liste rouge nationale ;

1 espèce de la liste rouge mondiale :

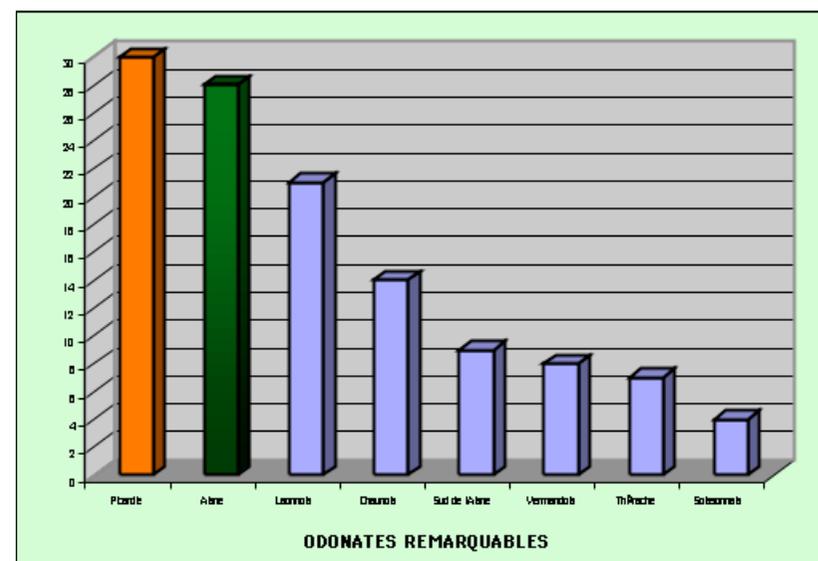
- la Leucorrhine à large queue.

2 espèces présentent au niveau national des populations en danger et sont citées en annexe de la Directive européenne «Habitats, Faune, Flore» :

- la Leucorrhine à large queue ;
- la Leucorrhine à gros thorax.

La diversité des peuplements d'odonates du département souligne la grande variété des zones humides de l'Aisne ainsi que leur grande qualité écologique.

Répartition au sein des territoires



Le territoire du Grand-Laonnois apparaît comme le plus riche des territoires de l'Aisne pour les odonates. 33 espèces de libellules sont citées dans les seuls Marais de la Souche. La présence des Leucorrhines à large queue et à gros thorax confère une importance internationale à ce site majeur pour la conservation des odonates.

La Moyenne vallée de l'Oise et ses nombreuses mares et dépressions humides constituent également un réseau de sites importants pour les libellules à l'échelle de la région. Le Gomphe vulgaire, considéré comme exceptionnel en Picardie, semble en effet être assez fréquent sur les rives de la rivière Oise.

La présence de ruisseaux, aux eaux de bonne qualité, dont certains connaissent un climat submontagnard explique la composition d'un cortège d'odonates original en Thiérache. La Cordulie à deux tâches semble n'être connue que sur ce territoire en Picardie.

Le nombre d'espèces d'odonates remarquables du sud de l'Aisne semble être sous-estimé au regard de la présence d'étangs de grande qualité et de nombreux cours d'eaux. Deux espèces exceptionnelles en Picardie, la Leucorrhine à large queue et le Gomphe vulgaire sont déjà connues sur ce territoire.

Les vallées de l'Oise, de la Somme et de l'Omignon confèrent au territoire du Vermandois un intérêt odonatologique. La Cordulie métallique est ainsi régulièrement citée dans les marais de Saint-Quentin.

Comme pour le Sud de l'Aisne, le nombre d'espèces remarquables présentes sur le territoire du Soissonnais - vallée de l'Aisne est probablement sous-estimé. D'ores et déjà, quatre espèces remarquables sont déjà connues, dont le Cordulégastré annelé, grande libellule qui

caractérise les zones de source et les petits ruisseaux forestiers du territoire.

Les Orthoptères

Parmi les 46 espèces de criquets, sauterelles et grillons récemment recensées en Picardie, 44 ont été signalées dans l'Aisne.

Parmi ces 44 espèces :

22 sont déterminantes à l'inventaire des ZNIEFF.

3 sont inscrites sur la liste rouge nationale des Orthoptères de France comme espèces menacées à surveiller :

- le Conocéphale des roseaux, encore bien représenté dans les prairies humides de qualité du département ;
- la Decticelle des bruyères, uniquement connue dans l'Aisne au niveau des landes de Versigny et d'une pelouse calcicole à Montchâlons ;
- le Criquet palustre, connu au niveau des prairies humides du Laonnois.

- au niveau du nord de la France :

- 1 espèce, le Criquet palustre, est considéré comme proche de l'extinction en raison de la disparition des prairies humides de qualité.
- 6 espèces sont considérées comme fortement menacées d'extinction :
 - le Conocéphale des roseaux ;
 - le Dectique verrucivore ;
 - la Decticelle des bruyères ;
 - le Criquet bourdonneur ;

- la Courtilière ;
- le Criquet rouge-queue.
- 4 espèces sont considérées comme menacées à surveiller ;
- l'Ephippigier des vignes ;
- le Gomphocère tacheté ;
- le Criquet ensanglanté ;
- le Criquet des jachères.



Criquet des jachères
Photo : J.-L. Hercent

Répartition au sein des territoires :

Parmi les 46 espèces citées en Picardie, 3 semblent uniquement présentes dans l'Aisne :

- le Criquet vert-échine est uniquement connu sur les pelouses calcicoles des vallées de la Marne et de la Dhuys ;
- le Criquet bourdonneur n'a été signalé qu'une seule fois dans le camp militaire de Sissonne ;
- la Decticelle carroyée, est uniquement connue sur les coteaux du Valois et du Tardenois.

Beaucoup d'espèces d'orthoptères ont des milieux de vie très spécialisés et sont ainsi très sensibles aux modifications des milieux naturels. Ainsi le Gomphocère tacheté fréquente exclusivement les secteurs de sables nus à la végétation clairsemée au sein des milieux sablonneux du Laonnois, du Tardenois et du Soissonnais. Les pelouses calcaires du sud de l'Aisne, aux influences méridionales permettent la présence d'espèces en limite nord de répartition comme le Criquet italien en vallée de la Marne.

Le territoire du sud de l'Aisne, le plus teinté d'influences méridionales dans la région, héberge un grand nombre d'espèces d'orthoptères dont les seules populations connues à ce jour dans l'Aisne de Criquet vert-échine et de Criquet italien. Les pelouses sableuses du Tardenois, du Laonnois et du Soissonnais semblent héberger l'essentiel des populations de Criquet des pins. Encore peu prospectées, les prairies humides de Thiérache sont peut-être celles qui concentrent parmi les plus fortes densités de population de Criquet ensanglanté en Picardie. Le Criquet marginé, très rare en Picardie, y est également signalé. Les prairies tourbeuses du Laonnois sont le refuge du Criquet palustre, espèce inscrite à la liste rouge des espèces menacées en France.

Les Papillons de jours

Parmi les 40 espèces de papillons de jours considérées comme remarquables en Picardie et encore présentes dans la région, 39 sont présentes dans l'Aisne dont 14 uniquement dans ce département. Le département de l'Aisne contribue ainsi fortement au maintien des espèces de papillons remarquables de Picardie.

Parmi les 39 espèces de papillons de jours remarquables présents dans l'Aisne :

3 espèces sont protégées par la loi au niveau national :

- le Cuivré des marais ;
- le Damier de la succise ;
- l'Azuré du serpolet.

2 espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive européenne

"Habitats, Faune, Flore" :

- le Cuivré des marais ;
- le Damier de la Succise.

2 espèces sont inscrites à la liste rouge mondiale des espèces menacées :

- le Cuivré des marais ;
- l'Azuré du serpolet .

Très sensibles aux modifications de l'environnement, une dizaine d'espèces de papillons de jour a disparu du département au cours du XX^{ème} siècle.

Actuellement de nombreuses espèces sont menacées de disparition à moyen terme.

Parmi les territoires de l'Aisne, le Chaunois revêt une importance majeure pour la conservation du Cuivré des marais. Les plus fortes populations de cette espèce sont en effet présentes au sein des prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise. Le territoire du Grand-Laonnois constitue également un ensemble essentiel pour la conservation de nombreuses espèces menacées. A lui seul, le camp militaire de Sissonne semble héberger les dernières populations de 6 espèces de papillons et l'essentiel des populations de nombreuses autres espèces. Le sud de l'Aisne semble être également le refuge d'un certain nombre d'espèces. Il en est ainsi de la Mélitée du mélampyre et l'Hespérie des potentilles uniquement citées récemment en vallée de la Verdonnelle. Les coteaux du Soissonnais hébergent quelques-unes des rares populations picardes de la Mélitée orangée et du Mercure. Enfin, les prairies humides du bocage de Thiérache et des Marais de la Souche contribuent au maintien d'espèces en régression comme le Nacré de la Sanguisorbe

Les Papillons de jours remarquables dans l'Aisne



Le camp militaire de Sissonne reste l'un des derniers refuges de la région pour le **Damier de la Succise**

Photo : J.-L. Hercent

Les prairies humides de la moyenne vallée de l'Oise et du Lannois hébergent l'essentiel des populations Picardes de **Cuivré des marais**

Photo : J.-L. Hercent



Le **Mercure**, très rare en Picardie, est notamment cité sur quelques coteaux du Soissonnais.

Photo : S. Wambeke.



La **Petite violette** reste fréquente sur les pelouses sèches de la moitié sud du département.

Photo : J.-L. Hercent.



Menacé de disparition dans la région, l'**Azuré de la Croisette** n'est plus présent que dans le Laonnois.

Photo : CSNP.



La **Mélitée orangée** est encore présente sur quelques coteaux du Soissonnais.

Photo : E. Hercent/CSNP.



L'**Argus satiné changeant** et le **Fadet de la Mélisque** sont deux espèces de papillons de jour uniquement présentes en Picardie dans le camp militaire de Sissonne.

Photo : E. Hercent/CSNP.



Conclusion :

Le bilan des espèces remarquables de la faune et de la flore met en évidence la contribution majeure des territoires de l'Aisne à la richesse biologique de la région Picardie car de nombreuses espèces de la flore et de la faune sont uniquement présentes dans ce département. Le Laonnois, notamment, abrite la plus grande diversité floristique des régions d'Europe situées entre la Basse-Normandie et la vallée du Rhin.

Cette richesse est en particulier liée à la grande diversité des régions naturelles réparties sur l'ensemble du département. Ainsi les forêts froides de Thiérache contrastent avec les coteaux aux ambiances thermophiles du Sud de l'Aisne, alors que les vastes prairies inondables fertiles de la moyenne vallée de l'Oise s'opposent aux sols maigres des immenses savarts du Camp militaire de Sissonne.

Ce bilan souligne cependant la fragilité de ce patrimoine. Le nombre de plantes et d'animaux menacés de disparition à brève échéance est en effet considérable. A titre d'exemple, 149 espèces végétales parmi les 501 espèces remarquables connues sur les territoires de l'Aisne sont considérées comme menacées de disparition en Picardie. La sauvegarde des caractéristiques paysagères et des habitats naturels remarquables qui contribuent à l'identité des territoires de l'Aisne est ainsi indispensable au maintien de la diversité des espèces animales et végétales qui y trouvent encore refuge.

Réalisation : Conservatoire des sites naturels de Picardie
1, place Ginkgo - Village Oasis - 80044 Amiens - cedex I
Tél. : 03 22 89 63 96

Rédaction : David Frimin, avec la collaboration d'Emmanuel Das Graças
Conception graphique : Anne-Caroline Basse